



## Conseil Municipal du 9 juillet 2021

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Florence HENRIOT-COLIN, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Anne MICHAMBLÉ, Michaël PONCET

Excusée : Karine JEANTET-PROST avec pouvoir à Jérôme GRENARD

Absent : Philippe HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Jean Marc HENROTTE

Ouverture de la séance à 19h09

### Approbation des procès-verbaux du 4 juin 2021 et du 30 juin 2021

A. Michamblé fait état de ses recherches sur les différences entre Procès-verbaux et Comptes Rendus, puis demande qu'y soient précisées les raisons du vote contre ou de l'abstention des conseillers.

Le procès-verbal du 4 juin est adopté sans remarques par 8 voix dont 1 pouvoir, 1 abstention (Henriot Colin absente le 4/07)

Le procès-verbal du 30 juin est adopté sans remarques par 6 voix dont 1 pouvoir, 3 abstentions (B. Collin, A. Michamblé et S. Dionnet, absents le 30/07)

#### 1. Droit de préemption urbain

- Vente du bien AB 171 : Vente des consorts Vignon à Mme C. Costanzo et M. C. Broquedis

La commune n'a pas de projet sur ce bâtiment.

Après délibération, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien à l'unanimité des présents et pouvoir (9 voix)

- Vente du bien AB 258 : vente de Mme Boissinot à M. Guebey

La commune n'a pas de projet sur ce bâtiment.

Après délibération, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien à l'unanimité des présents et pouvoir (9 voix)

- Vente du bien ZD 275 / ZD 277 : vente de M. Rouan à M et Mme F. Milliroux

La commune n'a pas de projet sur ce bâtiment.

Après délibération, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien à l'unanimité des présents et pouvoir (9 voix)

#### 2. Validation du DUERP

Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) a été travaillé en commission et transmis pour validation au Comité Technique du Centre de Gestion du Jura. Il a reçu un avis favorable le 29 juin 2021 du Comité Technique du CDG 39.

Il convient maintenant au conseil municipal de le valider.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir (9 voix dont 1 pouvoir), le conseil valide le DUERP tel qu'il a été présenté et validé par le CT du Centre de Gestion du Jura, s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une régularisation du document unique et autorise le maire à signer tous les documents correspondants.

#### 3. Voirie : demande de la Dotation Solidarité des Territoires (DST)

Suite au gros orage qui a fait d'importants dégâts sur les chemins, des travaux seront nécessaires sur les chemins les plus abimés.

Afin de solliciter des aides auprès du Département, il convient de faire des demandes de subventions selon les plans de financements suivants.

Une discussion s'est engagée, sans décision, sur la répartition de la participation financière éventuelle des riverains.

- Chemin de Petite Combe

	DÉPENSES		RECETTES
TOTAL HT	8 107,70 €	PART COMMUNALE	7 296,93 €
		DST 30% DU HT	2 432,31 €
TVA	1 621,54 €		
TOTAL TTC	9 729,24 €		9 729,24 €

Anne Michamblé ne participe pas au vote

Après délibération, le conseil accepte de faire la demande de DST pour les travaux du chemin de Petite Combe selon le plan de financement ci-dessus et autorise le maire à déposer le dossier par 8 voix pour dont 1 pouvoir.

- Chemin d'En Ganet dit du Creux de l'Eau

	DÉPENSES		RECETTES
TOTAL HT	3 695,00 €	PART COMMUNALE	3 325,50 €
		DST 30% DU HT	1 108,50 €
TVA	739,00 €		
TOTAL TTC	4 434,00 €		4 434,00 €

Après délibération, le conseil accepte de faire la demande de DST selon le plan de financement pour les travaux du chemin d'En Ganet dit du Creux de l'Eau et autorise le maire à déposer le dossier par 9 voix pour dont 1 pouvoir.

- Chemin rural de l'Enversy

	DÉPENSES		RECETTES
TOTAL HT	18 462,00 €	PART COMMUNALE	16 831,80 €
		DST 30% DU HT	5 538,60 €
TVA	3 908,40 €		
TOTAL TTC	22 370,40 €		22 370,40 €

Sylvain Dionnet ne participe pas au vote.

Après délibération, le conseil accepte de faire la demande de DST selon le plan de financement pour les travaux du chemin rural de l'Enversy et autorise le maire à déposer le dossier par 8 voix pour dont 1 pouvoir.

#### 4. Demande de subvention pour le changement de chauffage de l'appartement « Sur le Puits »

La chaudière du logement locatif « Sur le Puits » est ancienne et souvent en panne. Il est nécessaire de prévoir son changement. Une aide départementale dans le cadre du plan de relance (DST Relance) peut être sollicitée

	DÉPENSES		RECETTES
MONTANT HT	4314,00 €	PART COMMUNALE	3113,27 €
MONTANT TVA	237,27 €	DST	1438,00 €
TOTAL TTC	4551,27 €	TOTAL TTC	4551,27 €

Après délibération, le conseil accepte de faire la demande de DST pour le changement de la chaudière du logement locatif « Sur le Puits » et autorise le maire à faire les démarches nécessaires par 9 voix pour dont 1 pouvoir.

#### 5. Délibération 2021-037 : demande soutien investissement local (annulation et reprise avec modification demandée par la préfecture)

Lors du conseil du 4 juin, le conseil a délibéré pour demander une subvention au titre de la DST Soutien à l'investissement pour les travaux d'extension de l'épicerie. Il y a eu 2 erreurs de rédaction. Il convient de ne pas demander la subvention mais de valider son attribution et de remplacer le mot Région par le mot État.

Après délibération, le conseil accepte de faire ces modifications par 9 voix pour dont 1 pouvoir.

## **6. Dossier Guiennet : prise de décision sur la cession par le Conseil Départemental du délaissé de la RD 124 (La Serra)**

M. Guiennet souhaite construire un abri pour son véhicule mais il n'y a pas de place sur son terrain et son terrain est trop prêt du délaissé appartenant au Département. Ce dernier propose de :

- soit , après l'avoir cadastrée, céder la totalité du délaissé, à l'euro symbolique, à la commune qui choisira ou non de la qualifier en voie privée communale, d'en vendre une partie à M. Guiennet et d'accorder ou non le permis de construire

- soit le conseil départemental prévoit le découpage de cette propriété en deux : une partie avec une bande attenante au propriétaire de la parcelle 12 pour qu'il y mette son abri (cession à M. Guiennet par le CD 39 à un tarif à définir) et la 2<sup>ème</sup> partie serait cédée à la commune (à l'euro symbolique)

Après délibération, le conseil accepte la 2<sup>ème</sup> proposition sous réserve qu'il y ait des garanties de passage assuré sur la partie communale et autorise le maire à faire les démarches nécessaires par 9 voix pour dont 1 pouvoir.

## **7. Recensement 2022 : désignation du coordonnateur communal**

Le recensement n'ayant pas pu être réalisé en 2020, il est à nouveau programmé du 20 janvier au 19 février 2022 et il convient de désigner le coordonnateur communal.

Isabelle Heurtier est candidate pour être coordonnateur communal.

Après délibération, I. Heurtier est désignée coordonnatrice et K. Jeantet Prost est désignée suppléante par 9 voix pour dont 1 pouvoir.

## **8. Mise en place d'un panneau interdisant l'accès aux véhicules motorisés entre le Cuchet et Tailla**

Ce point a été mis à l'ordre du jour sur proposition de la commission Agriculture Forêt, suite à une demande de la commune de Choux transmise par l'agent ONF.

Une partie de ce chemin appartient à la commune de Choux et l'autre à la commune de Bouchoux. La commune de Choux a installé un panneau B0 interdisant toute circulation de véhicules à moteur sur la partie qui lui appartient. Il est proposé de poser le même panneau pour les Bouchoux en précisant en plus « sauf ayants droits ».

Après débat, le conseil ne délibère pas et souhaite être contacté par la commune de Choux.

## **9. Demande de mise à disposition d'une parcelle communale pour dépôt de ruches**

M. Gagneur a fait une demande de mise à disposition d'une partie de la parcelle ZB28 située au « poteau des Petits Bouchoux » pour déposer des ruches sur la place de dépôt, en forêt communale et sollicite la signature d'un Comodat.

Une surface de 50 x 100 m de cette parcelle est proposée pour le Comodat afin que le reste de la parcelle puisse être proposée à un autre agriculteur.

Après délibération, le conseil accepte, par 9 voix pour dont 1 pouvoir, de mettre à disposition une partie de la parcelle ZB 28 (50 x 100m) à M. Jérôme Gagneur et autorise le maire à signer un Comodat pour que M. Gagneur puisse y déposer des ruches.

## **10. Comité des Fêtes : demande de gratuité de la salle polyvalente pour leurs activités**

Par courrier daté du 5 juillet, le Comité Des Fêtes demande la gratuité pour la location de la salle polyvalente (5 €/séance) pour la chorale ou pour la gymnastique.

Après débat, il est décidé de ne pas délibérer mais de proposer au Comité Des Fêtes de venir échanger sur cette demande lors d'un prochain conseil.

## **11 . Dossier Compteurs Linky**

Le jugement du Tribunal administratif suite au référé entre la commune et la société Enedis enjoint le maire de soumettre au conseil l'abrogation de la délibération n°2016-046 du 23 juin 2016.

Sans plus d'élément, les conseillers ne souhaitent pas prendre de décision pour le moment.

## **Questions diverses :**

○ Avenir de la salle paroissiale : lecture est faite du courrier envoyé par un collectif d'habitants pour montrer leur intérêt pour cette salle paroissiale. Le maire répond que cette idée avait déjà été émise et qu'il souhaitait organiser une réunion plus tôt mais que cela n'a pas été fait à cause du Covid.

En réponse, il propose de programmer une réunion publique en septembre en invitant toutes les personnes et associations afin de lancer une discussion et une réflexion sur cette salle.

○ CCAS : démission de Mme Sophie Favé :

Le maire lit le courrier de Mme Favé annonçant son souhait de démissionner du CCAS pour raison de santé. Le maire nommera une autre personne au conseil de septembre. Si des personnes sont motivées, elles peuvent contacter le maire.

○ Le maire informe les conseillers sur les dates du Congrès des Maires : du 16 au 18 novembre 2021

○ Point sur les commissions :

○ Agriculture forêt environnement :

▪ Il n'y a pas de sorties de bois prévue sur le chemin de Tailla susceptibles d'empêcher les travaux de voirie.

- Atelier partagé : ce qui était demandé pour la commune est fait et transmis à la CCHJSC, il manque quelques réponses de la part des producteurs pour que le dossier avance.
- Voirie : cf points à l'ordre du jour.
- Bâtiments : Dans le cadre du projet d'extension de l'épicerie bar des Couloirs, un devis a été demandé à l'entreprise Nicolet pour refaire la toiture complète de l'épicerie. La proposition est trop élevée et n'a pas été retenue.
- Petite Enfance : F. Henriot Colin informe que l'extra-scolaire a bien débuté aux Moussières et que les inscriptions sont faites sur une moyenne de 8 enfants par jour. (moyenne haute des prévisions).  
Micro crèche : le coût de fonctionnement pour 10 places a été évalué à environ 35 000 € annuel à répartir entre les 4 communes.
- Recrutement de l'agent communal : 9 candidats ont été reçus. Patrick Clément est retenu pour le poste à plein temps et Nathan Laravoire a été recruté pour le poste saisonnier de 2<sup>ème</sup> chauffeur.

**Informations diverses :**

- Congés Michel Rouan : du 22/07 au 30/08
- Congés Patricia Murtin : du 9/08 au 29/08
- Absence de J. Grenard à partir du 21 août au 4 septembre
- Absence de JM. Henrotte du 1<sup>er</sup> au 15 août
- Absence de I. Heurtier du 5 au 26 septembre
- La lieutenant Bas dit Nugues quitte le commandement de la communauté de brigades de Saint Claude et sera remplacée par la lieutenant Gagnerot.
- L'Apei informe que l'opération brioche aura lieu du 22 au 29 septembre 2021.
- Le conseil est heureux d'apprendre la naissance d'Anaïs Sybil Odile SIMON née le 3 juin et félicite ses parents Yoann SIMON et Edwige PONCET.
- La commune de Belleydoux informe de l'arrêté pris par le maire interdisant à toute personne de pénétrer sur le site des Roches d'Orvaz.

**La séance est levée à 22 h 36**

Prochain conseil le 3 septembre 2021 à 19h00

Isabelle HEURTIER

